



## 15ème législature

|  |  |  |
|--|--|--|
| <b>Question N° :</b><br><b>44071</b>   | <b>De M. André Villiers ( UDI et Indépendants - Yonne )</b>                                    | <b>Question écrite</b>   |
| <b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances et relance   |  | <b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique |
| <b>Rubrique</b> >industrie   | <b>Tête d'analyse</b> >Quel bilan pour la politique de réindustrialisation menée depuis 2017 ? | <b>Analyse</b> > Quel bilan pour la politique de réindustrialisation menée depuis 2017 ?.  |
| Question publiée au JO le : <b>08/02/2022</b><br>Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b><br>Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat) |  |  |

### Texte de la question

M. André Villiers interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur le bilan de la politique de réindustrialisation menée par l'exécutif depuis 2017. Au terme d'un demi-siècle de déclin industriel, le nombre d'emplois industriels est passé en France de plus de 5 millions à moins de 2,5 millions. Aujourd'hui, l'industrie ne contribue plus qu'à 13,4 % de l'activité productive de la France. C'est le plus bas niveau en Europe, à comparer par exemple avec 16,1 % en Espagne, 19,7 % en Italie et 25,5 % en Allemagne. Les grands groupes internationaux français concentrent 62 % de leurs effectifs industriels en dehors du territoire national, à comparer avec 26 % pour l'Italie, 38 % pour l'Allemagne et 58 % pour le Royaume-Uni. En 2017, la France était encore le pays d'Europe délocalisant à l'étranger la part la plus importante d'emplois industriels : 61,6 % des emplois délocalisés étaient des emplois industriels, à comparer avec 9,6 % en Espagne, 25,6 % en Italie, 38,2 % en Allemagne et 51,7 % au Royaume-Uni. Aucun territoire n'est épargné par les fermetures de sites. Dans l'Yonne, la fermeture annoncée de l'usine de Migennes de l'équipementier automobile allemand et sous-traitant Benteler, qui emploie près de 400 personnes, préoccupe ainsi vivement un bassin d'emploi déjà lourdement sinistré, où le risque de précarité sociale et économique est élevé. Depuis 2017, les différents gouvernements ont mené une politique industrielle présentée comme volontariste et mobilisé des moyens qualifiés de significatifs, avec notamment le « nouveau pacte productif » (avril 2019), le « plan de relance » (septembre 2020) et le programme d'investissements « France 2030 » (octobre 2021), avec l'ambition affichée de réindustrialiser la France, non par la relocalisation mais par l'innovation dans certains secteurs ciblés. Si l'argent public a certainement soutenu l'économie et empêché des faillites supplémentaires dans certaines filières impactées par les conséquences économiques de la crise sanitaire, le bilan de la politique menée est plus équivoque en matière de réindustrialisation. Il lui demande quel bilan quantitatif et qualitatif le Gouvernement dresse de la politique de réindustrialisation menée depuis 2017.